

## CP - La Municipalité crée un conseil municipal des jeunes

**Après le Conseil municipal des enfants, la Ville de Colmar met en place un Conseil municipal des jeunes. Les inscriptions sont dès à présent ouvertes.**

La Ville de Colmar invite les jeunes Colmariens de 13 à 17 ans à s'impliquer dans la vie locale avec la création d'un Conseil municipal des jeunes (CMJ). Le CMJ vise à familiariser les adolescents avec les processus démocratiques (vote, débat, élections, etc.) et leur apprend à gérer des projets de façon autonome.

À ce titre, les membres du CMJ prennent plusieurs engagements, et notamment celui d'être à l'écoute des jeunes Colmariens en faisant remonter leurs idées à la Mairie ou encore de travailler pour l'aboutissement de projets utiles pour la vie de la cité.

### Qui peut participer ?

Pour participer au conseil municipal des jeunes, il faut :

- Avoir entre 13 et 17 ans
- Habiter à Colmar et étudier dans un collège, lycée, IME ou IMPro de Colmar
- Avoir des projets et des idées pour la Ville

## Informations pratiques

Les jeunes qui répondent aux conditions requises peuvent se rendre sur **le site Internet [colmar.fr/cmj](http://colmar.fr/cmj) pour remplir le formulaire d'inscription et signer la charte d'engagement**. Une autorisation parentale est également obligatoire.

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 21 octobre 2022.**

### CONTACT PRESSE

Manon Lovasz - Attachée de presse  
Ville de Colmar - Colmar Agglomération  
06 79 80 49 18  
[manon.lovasz@colmar.fr](mailto:manon.lovasz@colmar.fr)